



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27  
En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 23

N°DEL 2023\_03\_053\_36

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars,*

**Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.**

**Date de la Convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2023**

**Objet : ADMINISTRATION GENERALE**

**Modification des horaires d'ouverture de la Mairie au public**

**Présents :**

Bernard JOBERT	Marie-Paule MAUDUIT
René CARANDANTE	Jacques BUTTARD
Catherine HURAUT	Pierre MONETON
Yves NONJARRET	Thierry DOMENACH
Stéphanie MECHIN	Laurence GIORGINI
Jean-Michel VIGNAT	Adama LACLAVERIE
Linda TRIBET	Michaël REBOTIER
Robert DALMASSO	Marie-Françoise CASADEI
Michèle CAPDEVIELLE	Roger OLIVIER
Gabrielle DALMAS	Bernard BRUNEL

**Pouvoirs :**

Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Catherine HURAUT  
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI  
Catherine BRUNETTO donne procuration à Bernard BRUNEL

**Absents excusés :**

Angelo MURA  
Chantal MALFAIT  
Chloé DE BROUWER  
Julie HIVERT

**Secrétaire de séance :**

Madame Linda TRIBET

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous Préfecture

Le 24 03 2023

Et publication ou notification

Du 24 03 2023



Le Maire,

Frédéric GLEIZES  
Directeur Général Adjoint des Services

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la mairie offre actuellement une amplitude horaire d'ouverture au public de 43 h par semaine.

Monsieur le Maire propose de diminuer les horaires d'ouverture au public avec comme objectifs le maintien de la qualité de la prestation, en proposant des horaires adaptés aux besoins et aux modes de vie des usagers et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment de personnel, ainsi que la mise en adéquation des horaires avec ceux de l'agence postale communale qui se situe dans le même bureau.

La modification entrera en vigueur le lundi 27 mars 2023.

Les horaires proposés pour le service de l'accueil de la mairie sont les suivants :

Lundi/Mardi/Mercredi/Jendredi : 08h30-16h30

Vendredi : 08h30-12h30

Soit 36h d'ouverture au public

Les horaires proposés pour l'agence postale communale sont les mêmes mais tiennent compte de 30 mn de travail avant ouverture et après fermeture pour la tenue de caisse :

Lundi/Mardi/Mercredi/Jendredi : 09h-16h (effectif : 08h30-16h30)

Vendredi : 09h-12h (effectif : 08h30-12h30)

Ouverture au public : 31h

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le chapitre introductif du Code Général de la Fonction Publique, articles L1 à L9,

**Vu** les articles L121-1 à L121-11 relatifs aux obligations générales,

**Considérant** l'avis favorable du comité social territorial lors de sa séance du 22/03/2023,

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante,

**Article 1 :** De modifier les horaires d'ouverture de la mairie au public à compter du 27 mars 2023 :

Les lundi, mardi, mercredi, jeudi : de 8h30 à 16h30

Le vendredi : de 8h30 à 12h30

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,**

**Approuve la proposition qui lui a été faite,**

**à l'unanimité**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
**Bernard JOBERT**



Le Maire,  
certifie que le présent document,  
a été affiché en Mairie le,

24 MARS 2023

Le Maire

Le Directeur Général Adjoint des Services  
**Frédéric GLEIZES**

Conseil Municipal du 23 mars 2023  
N° DEL 2023\_03\_01

La Secrétaire de séance,  
**Linda TRIBET.**



*L. Tribet*

REÇU EN PREFECTURE

Le 24/03/2023

Application agréée E-legalite.com